

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 mars 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Marson, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 12 mars 2021.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	39
- représentés ou ayant donné pouvoir	2
- votants	41
- ont voté pour	41
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Éric PIGNY par Célia DUVAL (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE (excusée), Marc DEFORGE (excusé), Murielle STEPHAN excusée.

DÉLIBÉRATION N° 982-2021

OBJET :
Annulation de titres sur exercice antérieur Assainissement collectif Mairy-sur-Marne

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Jean-Claude ARNOULD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un usager a été facturé à tort sur l'année 2020 après avoir quitté la commune de Mairy-sur-Marne.

Monsieur le Président propose d'annuler les deux factures émises à tort.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

ACCEPTE d'annuler les factures du 12 novembre 2020 de 98.33 € TTC et du 1^{er} décembre 2020 de 62.50 € TTC de M. Dominique BARDET.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.03.23 11:37:15 +0100
Ref:20210322_143601_1-2-O
Signature numérique
le Président